

## LA CHARTE ETHIQUE

La Charte éthique définit les principes et valeurs auxquels la société EXAT AGRICULTURE et l'ensemble de ses sites adhèrent et qui doivent guider l'action quotidienne de chaque salarié au sein de l'Entreprise.

L'intégrité, l'éthique, la responsabilité sociale, la loyauté, le respect de la personne, la transparence et la lutte contre la corruption constituent des valeurs fondamentales, non exhaustives, de la société EXAT AGRICULTURE dans la conduite de ses activités.

La présente Charte éthique s'applique à tout le Personnel et à toutes autres parties prenantes. Chaque Collaborateur, quel que soit son niveau hiérarchique, se doit d'appliquer, dans la limite de ses fonctions et de ses responsabilités, les règles énoncées ci-après qui s'inscrivent dans le cadre d'une exécution loyale et de bonne foi de son contrat de travail ou de son mandat social et de veiller également à leur application dans son département/service ou au sein de son équipe. Ces principes, valeurs et règles concernent notamment :

### I- LA CONFORMITE A LA LEGISLATION

L'Entreprise s'engage à respecter les lois et réglementations nationales et/ou internationales applicables dans la conduite de ses affaires.

Le respect de la Loi constitue une valeur incontournable. Il est de la responsabilité de tous les Collaborateurs de connaître et respecter pleinement les lois et réglementations applicables, ainsi que les diverses politiques et directives établies par l'Entreprise dans ses divers domaines.

### II- LE RESPECT DES PERSONNES

La gestion des ressources humaines, l'animation et les relations entre le Personnel sont fondées sur les principes de confiance et de respect mutuels, avec le souci de traiter chacun avec dignité.

L'Entreprise s'efforce d'appliquer une politique de ressources humaines équitable et conforme aux lois. Par conséquent, elle s'interdit toute discrimination, toute pression, poursuite ou harcèlement à caractère moral ou sexuel. Chaque Collaborateur a droit au respect de sa vie privée notamment au travers de la réglementation relative aux données informatiques.

### III- LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA RESPONSABILITE SOCIETALE

EXAT AGRICULTURE s'engage à lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts par la mise en œuvre effective et efficace du Règlement de Déforestation de l'Union Européenne (RDUE/EUDR). Et nous nous appliquons à produire 100% de caoutchouc traçable "EUDR" d'ici au 31/12/2024.

Nous nous engageons également à préserver les ressources naturelles et énergétiques, à minimiser notre impact environnemental et à lutter contre le changement climatique ; ainsi qu'à respecter les dispositions légales en vigueur en matière de protection de l'environnement afin de certifier notre système de management environnemental selon la norme ISO 14001 d'ici 2025.

Enfin, nous nous appliquons activement au bien-être social de notre Personnel en leur garantissant des conditions de santé et sécurité au travail adéquates ainsi que leurs droits sociaux conformément à la législation applicable.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a flourish.

**"EXAT AGRICULTURE est une société qui partage le succès"**: déclare Mme Béatrice AMOAKON, la Présidente du Conseil d'Administration. Ainsi, l'Entreprise s'applique à soutenir l'entrepreneuriat de ses partenaires (coopératives, traitants et planteurs) ainsi que les initiatives sociales (éducation, santé) au profit des populations autochtones et offre des emplois aux jeunes et aux femmes de ses régions d'implantation.

#### **IV- LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

EXAT AGRICULTURE s'attache à lutter contre les faits de corruption ou tout autre manquement à la probité. Notre Personnel s'efforce d'effectuer son travail quotidien avec honnêteté et éthique.

L'Entreprise adopte une tolérance zéro à l'égard des pots-de-vin, de la fraude ou de toute autre forme de comportement malhonnête ; et s'engage à agir avec professionnalisme, équité, transparence et intégrité dans toutes ses transactions et relations commerciales. Les pots-de-vin, la fraude, les cadeaux d'entreprises et invitations inappropriés constituent des délits punissables et les auteurs encourent des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement pour les personnes physiques et à des amendes lourdes, exclusions d'appels d'offres futurs, résiliation de contrats ou réputation entachée pour les entreprises ou parties prenantes externes.

L'Entreprise s'efforce à appliquer l'ordonnance N°2013-660 du 20 Septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées ; et envisage de former 100% de son personnel sur cette problématique d'éthique d'ici 2025.

#### **V- LA GESTION RESPONSABLE DE L'INFORMATION**

EXAT AGRICULTURE s'efforce de protéger les informations confidentielles de ses clients, fournisseurs, de son personnel et de l'entreprise. Nous ne divulguons pas d'informations sensibles sans autorisation formelle préalable et appropriée. Nous nous appliquons à traiter les données à caractère personnel dans le respect de la Loi n°2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel, du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union Européenne et d'autres dispositions applicables en matière de protection des données ; tel qu'énoncé in *"Conditions générales relatives à la fourniture de produits et prestations de services à EXAT AGRICULTURE, point 1.7-protection des données"*.

Nous nous engageons à former 100% de notre Personnel sur la protection des données d'ici 2025.

Les Collaborateurs ne respectant pas les lois ou réglementations applicables, ou les principes de cette Charte, s'exposent à des mesures disciplinaires conformément au règlement intérieur et/ou aux dispositions légales en vigueur.

Tout cas de manquement à la présente Charte peut être signalé par anonymat à : [alerte.exat@exat.ci](mailto:alerte.exat@exat.ci) ou au 05 84 02 62 44.

Sans **ETHIQUE**, il n'y a rien de **DURABLE**, c'est pourquoi j'engage le comité de Direction et l'ensemble du Personnel à appliquer cette Charte afin de pérenniser le développement de notre Entreprise. Chacun d'entre vous, chacun d'entre nous en est dépositaire et garant.

Abidjan, le 16 février 2024

**Le Directeur Général**

Charles-Emmanuel YACE

